

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Piloter sa performance digitale pour optimiser sa performance marketing. Quels indicateurs retenir et quelle analyse en faire pour prendre les bonnes décisions ?**

Objectifs de la formation

- Être en capacité d'associer les bons indicateurs de performance digitale aux divers objectifs marketing stratégiques et opérationnels de l'organisation et savoir les interpréter,
- Identifier les sources de données en fonction des KPIs pertinents à observer, choisir et piloter les différents outils d'observation et d'analyse de la performance de vos outils digitaux,
- Concevoir des outils d'aide à la décision (data visualisation, tableaux de bord) pour éclairer les arbitrages stratégiques et/ou budgétaires du plan d'actions dans une logique d'amélioration continue,
- Piloter l'observation de la performance digitale dans l'organisation.

Public attendu : Offices de Tourisme, ADT/CDT, CRT, prestataires d'activités touristiques et entreprises privées : Direction Générale, Direction Marketing, de la Communication, responsable web.

Pré requis

- Pouvoir qualifier les fondamentaux marketing du territoire/du site/de l'entreprise (positionnement, cibles de clientèles, offres majeures, ...)
- Avoir une vision claire des objectifs de communication du territoire/du site/de l'entreprise
- Être à l'aise avec les outils informatiques, multimédia et web
- Disposer des accès à Google Analytics et aux modules statistiques des autres canaux de communication de l'organisation

Atout France s'engage à s'assurer que les participants répondent aux pré requis.

Suivi de l'exécution et évaluation de la formation

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des prérequis et objectifs. Un questionnaire de préparation sera envoyé à chaque stagiaire avant le début de la formation. Celui-ci portera sur les outils de collecte et de pilotage marketing existants, leur connaissance et habitude d'utilisation ainsi que certains indicateurs clés de performance digitale et marketing.
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation à la fin de chaque séquence.
- Les travaux stagiaires sont évalués en cours de formation.
- Un questionnaire de satisfaction est complété par les participants en fin de formation

Déroulement du stage : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

Méthode et modalités pédagogiques

La méthode pédagogique sera pratique et participative axée sur des exemples concrets, mise en situation et exercices pratiques.

Modalités pédagogiques

- Support de formation au format PowerPoint, enrichi d'exemples, de nombreuses captures et illustrations, de liens vers des sites ou ressources complémentaires
- Nombreuses mises en situation autour d'un cas marketing fil rouge
- Échanges avec les stagiaires sur leurs cas concrets (retours d'expériences).

Moyens techniques : les stagiaires doivent disposer d'un ordinateur performant avec un accès internet. Ces deux derniers doivent être récents et de bonne qualité. Il est impératif de disposer d'une webcam, d'un micro et d'un système pour écouter. Tous les participants doivent partager leur webcam et ainsi pouvoir être vu.

Le stagiaire doit avoir la possibilité d'être au calme, sans téléphone et sans être dérangé pendant les visioconférences pour effectuer la formation et pouvoir avancer efficacement dans le parcours pédagogique.

Formateur : Jean-Patrick MANCINI

Programme : joint en annexe

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Dates : vendredi 24 janvier, de 09h00 à 12h30, jeudi 30 et vendredi 31 janvier, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et vendredi 7 février, de 09h00 à 12h30

Durée : 21 heures

Lieu : formation à distance

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation

1 450,00 € HT X = €
290,00 € (TVA 20 %) X = €
1 740,00 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de

Document modifié le 28/10/2024

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 – 75680 Paris Cedex 14 - France

Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :
.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail au plus tard **vendredi 17 janvier 2025**, à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou christelle.leroy@atout-france.fr, au plus tard **vendredi 17 janvier 2025, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Pour Atout France

Signature, nom et qualité du signataire
Cachet de l'organisme

Rose-Marie ABEL
Secrétaire Générale
Directrice Générale par intérim